

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

ANNEE 2024 - SEMAINE 2

DEC_2024_005 Signature d'une convention de location de salle avec l'association
Cercle des plongeurs du Val de Marne Charenton pour l'organisation d'une soirée galettes



**DECISION
DEC_2024_005**

OBJET : Signature d'une convention de location de salle avec l'association "Cercle des plongeurs du Val de Marne Charenton" pour l'organisation d'une soirée galettes

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-031 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-150 en date du 13 décembre 2023 portant sur la revalorisation des tarifs de location des équipements municipaux,

CONSIDÉRANT que l'association Cercle des Plongeurs du Val de Marne Charenton a sollicité la commune de Charenton-le-Pont pour l'utilisation d'une salle communale afin d'organiser une soirée galettes,

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle communale (Grande salle polyvalente) située à l'Espace Jeunesse 7bis quai de Bercy à Charenton-le-Pont (94220),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de location avec l'association « Cercle des Plongeurs du Val de Marne Charenton » dont le siège est situé au 48 rue de Paris à Charenton-le-Pont (94220).

ARTICLE 2 : La présente convention est conclue pour le vendredi 19 janvier 2024 de 19h à 23h.

ARTICLE 3 : Dit que les recettes seront encaissées à la nature 752 – fonction 338

ARTICLE 4 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Charenton-le-Pont, le 5 janvier 2024

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Dépôt en Préfecture

le.....1.2. JAN. 2024.....

Publié ou Notifié

le.....1.2. JAN. 2024.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation

Marion BURELLE
Directrice de l'Administration Générale
et des Affaires Réglementaires

Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont
Vice-Président du Conseil Départemental du
Val-de-Marne

